

ABONNEMENT

**Saumur:**  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 16  
Trois mois . . . . . 8

**Poste:**  
Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR,  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste,  
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20  
Réclames. — . . . . 30  
Faits divers. — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 4 AOUT

CHRONIQUE GÉNÉRALE

L'affaire Laur-Cassagnac semble ne pas vouloir aboutir. M. Laur, furieux de constater que M. Delafosse, loin de favoriser ses commérages, y oppose un démenti formel, se contente de répondre à ceux qui lui crient vainement: « les noms, les noms! » que le devoir du ministre de la guerre est de donner maintenant la parole au général Boulanger.

On ne sait si le ministre accordera à son prédécesseur la faveur que réclame pour lui M. Laur, mais quand il l'accorderait, en quoi les affirmations du commandant du 43<sup>e</sup> corps seraient-elles plus probantes pour nous que celles du député de la Loire? Nous ne saurions oublier certaines circonstances dans lesquelles M. le général Boulanger nous a paru ne pas professer un amour exagéré de la vérité. La République française les rappelle en ces termes:

« Il y a juste un an aujourd'hui que M. le général Boulanger répondait par les démentis que l'on sait à la publication de ses lettres à M. le duc d'Aumale. M. le général Boulanger a tenu à fêter dignement l'anniversaire de cette fameuse série de fausses affirmations. Il y a réussi... Nous écrivions l'année dernière à cette même place, le 3 août 1886, à la suite de la publication des lettres de M. Boulanger au duc d'Aumale:

« En définitive, il est et demeure avéré que l'officier général qui a momentanément encore l'honneur immérité de commander en chef à l'armée française a, par deux fois, en quelques jours, nié publiquement ce qu'il savait être la vérité. »

Donc si M. Boulanger venait à parler, on est en droit de dire que les précédents permettraient de ne pas ajouter foi à ses paroles.

Nous sommes du reste un peu de l'avis de l'écrivain qui racontait avant-hier que

M. Boulanger « s'est aperçu tout récemment, dans les amertumes et les événements de la défaite, du parti qu'il pouvait tirer de propos en l'air ».

Malheureusement pour l'ex-ministre M. Delafosse n'a tenu que des « propos en l'air » et l'exposé tout simple des faits suffit pour condamner les illusions coupables du général et l'entreprise de son confident M. Laur.

Voici le passage du discours de M. Jules Ferry qui a éveillé les susceptibilités du général Boulanger :

« Si l'on en croit, au contraire, ces patriotes d'un nouveau genre, le patriotisme serait non-seulement le monopole d'un parti, mais encore la propriété exclusive d'un certain groupe, de certaines sectes; et tous ceux qui ne sent pas comme eux, tous ceux qui ne veulent pas substituer, dans le règlement des plus grands intérêts du pays, l'impulsion des foules irresponsables à l'action libre et réfléchie des pouvoirs publics, tous ceux qui n'adorent pas leurs idoles ou qui ne se ruent pas avec eux derrière le char d'un Saint-Arnaud de café concert, tous ceux-là sont rangés péle-mêle parmi le parti de l'étranger. »

L'AFFAIRE BOULANGER-FERRY

Le Figaro croit que tout n'a pas été dit sur le duel Ferry-Boulanger, et que les intéressés feront entendre leur voix.

M. de Cassagnac estime également que l'affaire n'en demeurera pas là, mais recommencera avec des témoins nouveaux et avec un arbitrage technique comme moyen de la régler quant aux conditions.

M. Clémenceau estime que la conduite du général Boulanger est absolument correcte. Si M. Ferry ne voulait pas subir de sévères conditions, il n'avait qu'à ne point être agressif.

M. Rochefort, traitant la question au point de vue fantaisiste, déclare que le général

Boulanger sera obligé d'user de violence pour forcer M. Ferry à se battre.

Le Soleil dit que les conditions du général Boulanger étaient inacceptables; les témoins qui régleraient ainsi une affaire d'honneur encourraient une très grande responsabilité.

Le général Boulanger, prévenu par ses témoins du résultat de leurs démarches, leur a adressé le télégramme suivant: « C'est bien. Merci. »

La réponse de M. Ferry à ses témoins était attendue dans la matinée.

Les journaux sont divisés sur le différend entre les témoins. La plupart disent que l'attitude des témoins du général Boulanger a été absolument correcte et que leur droit est indiscutable.

On lit dans la France :

« Nous avons dit hier qu'il était inexact que M. Flourens, pendant la durée de son congé, dût céder à M. Rouvier l'intérim du ministère des affaires étrangères.

La vérité est que M. Flourens n'a qu'une confiance relative en M. Rouvier, et qu'il se méfie des indiscretions, sinon du président du conseil lui-même, tout au moins de son entourage.

C'est pour cela que le ministre des affaires étrangères a décidé de venir, chaque semaine, de la Bourboule à Paris pour s'occuper de son département ministériel.

Ces voyages pourront être fatigants pour M. Flourens, mais ils auront l'avantage de ne pas mettre la direction de notre politique extérieure en des mains plus novices encore que celles du ministre actuel des affaires étrangères. »

LE DRAPEAU ROUGE A TOULOUSE

On écrit de Toulouse, 2 août :

« Le drapeau rouge a fait, hier soir, son apparition à Toulouse. Le Conseil municipal était en séance. Sur les dix heures, une bande d'environ cinquante anarchistes sont entrés, menés par leur chef, le citoyen Tra-

nier, tailleur à ses heures, dans la salle du conseil. Ils ont crié: « Du travail ! du pain ! A bas Serven, le maire ! A bas l'adjoint Canton ! Vive la Révolution sociale ! » Le boucan a été tel que tous les conseillers ont quitté la salle, sauf trois conservateurs, MM. Jaffroy, Duboul et Besaucède, qui ont essayé de calmer les mutins.

Ceux-ci ont ensuite parcouru la rue Lafayette en hurlant et brandissant leurs loques rouges.

Arrivés au café Albrighi, ils ont crié devant les consommateurs: « A bas les bourgeois ! Vive l'anarchie ! »

Un garçon de café, voyant que les anarchistes insultaient ses clients, a arraché un drapeau des mains de celui qui le portait. Une bagarre s'en est suivie. Le garçon de café a été assommé par la bande. La police a laissé faire. Le tumulte ne s'est apaisé que vers minuit, alors que tous les consommateurs indignés ont déclaré que si la police n'intervenait pas, ils allaient faire usage de leurs cannes.

Devant cette résolution, les anarchistes se sont dispersés. »

Affaire Léandri

Voici un compte rendu de ce procès qui vient d'être jugé par les assises de la Corse :

La Cour entre en séance à 11 heures; elle est composée de MM. de Gaffori, conseiller président, de Caroffa et Stefanini, conseillers assesseurs.

M. le procureur général Moras occupe le siège du ministère public.

Au banc de la défense prennent place M<sup>rs</sup> Georges Lachaud, du barreau de Paris, Hyacinthe de Montera et Sébastien Gavini, du barreau de Bastia.

Il y a deux accusés: Antoine-Pierre Léandri, âgé de vingt-six ans, publiciste; Jacques-Marie-Napoléon Léandri, âgé de vingt-huit ans, propriétaire à Sainte-Lucie-de-Tallano. Ils sont poursuivis pour provocation par affiches à commettre des crimes et des délits et excitation à la guerre civile. L'acte d'accusation expose les faits de la

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

L'étranger, qui ne connaissait point d'autre chemin que celui du ruisseau pour sortir du domaine, se remit à en longer les bords avec précaution. Il ne s'éloigna pas, toutefois, sans donner un dernier regard au peuplier sous lequel Marguerite lui était apparue, l'aiguille inactive dans la main et les yeux candides et purs.

— Si j'avais trente ans de moins !... murmura-t-il avec un léger sourire, qui s'attrista subitement en passant sur ses traits expressifs.

Il haussa les épaules et se planta bien en face du ruisseau, assez large et très limpide en cet endroit. Cette façon de miroir lui renvoya nettement l'image agréable et sympathique d'un homme mûr, dont l'air bienveillant inspirait la confiance, mais dont la barbe grisonnante appelait le respect.

Il demeura pensif, fit quelques pas, puis s'arrêtant brusquement comme sous l'impression d'une idée subite :

— Eh bien !... et Edmond ?

Alors, avec une étonnante mobilité d'impres-

sions, et comme tout rempli de pensées nouvelles et souriantes, il se mit à arpenter le sentier plein d'eau à grands pas, coupés d'arrêts sans motifs, et reprit sa route avec l'entrain d'un marcheur qui aspire à toucher un but tout proche.

Le vacher Martin, qui l'aperçut du pâturage, dit à son compagnon en lui désignant l'inconnu :

— Vois donc ce monsieur là-bas... comme il gesticule et comme il se démeûne !...

Et vraiment, soit chaleur, soit fatigue, il s'en allait d'un pas incorrect et bizarre rejoindre la grande route, tout embrasée de soleil et grise d'impalpable poussière.

Là s'élevait l'auberge de Bourelong, le plus honnête hôtelier du monde, et peut-être aussi le plus borné. Bourelong avait servi, le matin même, à déjeuner à un monsieur inconnu, qui n'était l'hôte d'aucun propriétaire du pays, chose singulière !... à un monsieur élégamment vêtu et qui n'avait pas de bagages ! à un monsieur doué d'un fort bel appétit, qui était sorti sans régler sa note, en disant: « Je reviendrai tout à l'heure. »

Il ne revenait pas. S'il allait ne pas revenir ?

Le digne homme communiquait son inquiétude croissante à sa moitié, plus intelligente; elle était en train de lui prouver qu'il était un peureux, et que les messieurs bien mis, débarqués à quelque ville voisine, et venus pour se promener

dans le pays, n'étaient pas dans l'usage de frustrer un pauvre aubergiste du prix de son repas, quand l'inconnu parut sur le seuil.

— Je te disais bien que tu étais un imbécile ! conclut aussitôt M<sup>me</sup> Bourelong.

— Avez-vous une chambre ? demanda le promeneur.

Une chambre ?... On mangeait quelquefois, mais on ne couchait guère à Racquioghem. Toutefois, Louise Bourelong, que rien n'embarrassait, répondit, malgré les regards épouvantés de son mari, qu'elle en avait une.

— Vous y mettez de l'encre et du papier : j'ai à écrire.

L'hôtelière, preste comme à quinze ans, quoiqu'elle en eût plus de quarante, gravissait déjà l'escalier. En un tour de main — c'était la femme des aménagements rapides — elle eut mis des draps blancs au lit, secoué les rideaux, essuyé les meubles et fait la toilette sommaire de sa propre chambre.

— L'appartement de monsieur est prêt ! cria-t-elle en se penchant sur l'escalier.

Quoique Bourelong eût été longtemps le serviteur de Val-Régis, il s'abâtissait toujours des belles manières de sa femme, dont sa rusticité chronique n'approchait pas.

L'étranger s'était arrêté dans la salle basse, assez fraîche, et semblait éprouver de cette ombre

quelque soulagement.

— Vous avez bien chaud, monsieur. Voulez-vous prendre quelque rafraîchissement ? dit Bourelong avec obséquiosité.

— Non, merci ; je suis un peu souffrant. Ce grand soleil... j'avais déjà la tête lourde... et puis la transition... En Norvège, d'où j'arrive... c'est à peine si la glace fond.

Il parlait avec une certaine difficulté. Son teint fortement coloré se marbrai de plaques violettes.

— De l'encre ! fit-il en se dirigeant vers l'escalier.

Il eut quelque peine à le monter. C'était un perfectionnement sur l'échelle de meunier que cet escalier ; mais un voyageur qui revient de Norvège doit en avoir grimpé bien d'autres, ne fût-ce que celui d'un navire.

A peine assis dans la chambre, il renvoya son hôte, se reposa un instant, puis attira devant lui un paquet d'enveloppes rousses et un cahier de papier vulgaire, un verre plein d'encre et une plume embourbée. Péniblement, il traça d'abord une adresse sur l'enveloppe :

« Monsieur Krémelonnec,

» Notaire,

» Plougastel. »

Puis, après avoir rassemblé ses pensées, il commença sa lettre d'une main alourdie :

« Vous savez quel était mon projet, mon

cause que nous avons déjà fait connaître.

Le président procède à l'interrogatoire d'Antoine Léandri. Il lui demande d'abord des faits sur sa collaboration au journal la *Défense*.

Léandri affirme qu'il avait dans ce journal une indépendance complète, et qu'il le quitta volontairement et non par suite de difficultés avec le comité de rédaction.

Le prévenu se reconnaît l'auteur du placard appelant les Corses aux armes. Il déclare qu'il avait depuis longtemps médité son projet, car il était irrité des abus dont il était témoin et qu'il signalait vainement.

Le président procède à l'audition des témoins. Les témoins rapportent que des bandes armées organisées par les frères Léandri ont été dirigées sur Sartène, et que les accusés ont tenu des propos hostiles contre la magistrature.

Au nombre de ces témoins se trouve un individu complètement sourd qui avait déclaré avoir entendu le cri de « Vive l'Empire » et qui ne peut comprendre, à l'audience, les paroles qui lui sont adressées.

Le ministère public prononce un énergique réquisitoire.

M<sup>e</sup> Lachaud présente la défense.

Le jury entre en délibération à six heures.

Après une délibération de cinq minutes, le jury rapporte en faveur des frères Léandri un double verdict d'acquiescement.

Des bravos formidables, des applaudissements frénétiques éclatent dans l'auditoire.

Après le verdict d'acquiescement, Antoine Léandri sort au bras de M<sup>e</sup> Georges Lachaud, son avocat. Une foule considérable l'attend, et à peine a-t-il paru, que des acclamations formidables se font entendre; les chapeaux volent en l'air; on chante à tue-tête l'*Ajaccienne*. Toutes les rues sont occupées militairement par la gendarmerie et la troupe sous les ordres du général Swiney.

Léandri est porté en triomphe jusque sur les marches du théâtre, où il adresse au peuple quelques mots de remerciement. Les soldats sont forcés de croiser la baïonnette pour maintenir la foule. La manifestation continue.

## KATKOFF

Nous avons annoncé hier la mort de Katkoff. Voici, d'après un de nos confrères, quelques renseignements sur ce célèbre journaliste :

« Il y a quarante années environ, un jeune professeur de philosophie groupait autour de sa chaire, à l'Université de Moscou, la jeunesse qui fermentait dans ce vaste réservoir humain où surabonde la vie et qu'on nomme la Russie.

« Elevé dans les universités allemandes, nourri de la philosophie allemande, il considérait naturellement l'Allemagne comme l'éducatrice de son pays. Et certes, il n'avait pas tort. Car depuis Pierre I<sup>er</sup>, l'Allemand a été l'instituteur, le contre-maître et l'administrateur de la Russie.

« Mais un travail se faisait peu à peu

dans ce cerveau de penseur. Il apprenait à connaître son pays. Il se rendait compte de ses aspirations et de sa force. Il se rendait compte surtout de ce fait qu'il y a une incompatibilité de race et de cerveau entre le Slave et l'Allemand. Et, peu à peu, se débarrassant de la gangue hégélienne, il devenait vieux russe de la tête aux pieds.

« A côté de lui, un homme pensait et professait qui devait plus tard devenir le précepteur écoulé, tout puissant, du second fils d'Alexandre III. Cet homme était Pobedonozoff, qui est resté le conseiller de son élève impérial et qui partage toutes les idées de Katkoff.

« A côté d'eux une pléiade de talents, de jeunes génies littéraires et philosophiques grandissait, à laquelle Katkoff allait fournir bientôt un débouché en achetant le *Messenger russe*, une sorte de *Revue des Deux-Mondes* slave, où il a publié tous les chefs-d'œuvre de la littérature russe qui nous ont été révélés, il y a quelques années.

« Le professeur de philosophie libérale prit la tête du mouvement russe, de ce mouvement si naturel qui porte les peuples jeunes à se débarrasser de leurs initiateurs pour vivre par eux-mêmes, pour voler de leurs propres ailes, comme l'oiseau qui, sorti du nid, ne reconnaît plus la mère qui l'a réchauffé dans l'œuf et lui a donné la becquetée. C'est une loi de nature que subissent aussi les peuples.

« Mais tandis que parmi ses compagnons de lutttes et de réflexions et d'aspirations, quelques-uns, découragés, aigris, incapables des longues patientes, se trompaient et tombaient dans le nihilisme, Katkoff, esprit équilibré, allait au czarisme, comprenant que le lien de tous ces peuples, sortis de la même tige, mais si différents de langage et de vie, qui remplissent les plaines du nord de l'Europe et de l'Asie, c'est le czar souverain, le czar père.

« Toute la carrière de Katkoff est dans ces deux fois : la foi à la vitalité russe, la foi au czar. Elles dominent toute sa vie politique.

« Lorsque le *Messenger russe* fut devenu une grande affaire sous sa main, Katkoff prit la *Gazette de Moscou* et en fit le premier journal de Russie.

« Il avait soumissionné l'entreprise de la typographie à l'Université de Moscou, et il mélangea si bien toutes ces affaires qu'il devint non-seulement un homme fort riche, mais une sorte d'oracle politique dans son pays.

« Occupant une aile de l'immense bâtiment de l'Université de Moscou, où sont installés ses ateliers, ses bureaux et ses appartements, recevant comme un boyard ses rédacteurs, les professeurs de l'Université, les hommes politiques, les étrangers de passage, vivant largement au milieu de ses onze enfants, dont quelques-uns sont arrivés à des situations fort brillantes dans l'armée ou la diplomatie, il a vécu en patriarche des lettres et de la politique.

« D'ailleurs, journaliste dans l'âme et typographe par-dessus le marché, il avait besoin, pour être heureux, d'avoir des

épreuves sous la main, et dans les narines cette odeur fade et grisante de l'encre d'imprimerie que connaissent et qu'aiment tous les vieux journalistes.

« Il écrivait ses articles de fond que signait le télégraphe à l'Europe. Il corrigeait les entre-fillets et jusqu'aux menus faits divers de la *Gazette de Moscou*, et il trouvait encore le temps de diriger un lycée qu'il avait fondé en mémoire du Czarewitch, mort à Cannes, et de faire, au moindre signe du czar, les quinze heures de chemin de fer qui séparent Moscou de Pétersbourg pour aller porter un conseil ou recevoir une confiance, un mot d'ordre au Palais-d'Hiver.

« La *Gazette de Moscou* est une feuille qui tire à vingt-cinq mille exemplaires environ et qui rapporte énormément d'argent grâce à un monopole de certaines annonces pour les ventes immobilières, monopole qui rend ses tributaires les propriétaires de l'empire et qui lui permet d'ajouter à chacun de ses numéros une feuille supplémentaire d'annonces qui vaut, comme revenu, plusieurs fermes en Beauce, des fermes du temps passé bien entendu, avant la crise agricole.

« La *Gazette de Moscou* irradie dans tout l'empire russe, et ces vingt-cinq mille exemplaires quotidiens suffisent à maîtriser l'opinion, car il faut bien se rendre compte que là-bas l'opinion est faite par moins de vingt-cinq mille personnes.

« Il est facile de comprendre pourquoi cet homme, qui n'est jamais venu à Paris, qui n'aimait point Paris, que Paris offusquait, a droit cependant au titre d'ami de la France. Ce titre, il le mérite sinon directement, au moins par contre-coup, comme vieux russe, c'est-à-dire comme adversaire de l'Allemagne.

« Katkoff était devenu, par la fatalité des choses et les conséquences mêmes de sa politique, partisan de l'alliance française.

« Il faut, en effet, à ce géant qui se replie dans le Nord, un point d'appui placé au-delà de ceux qu'il vient de quitter. Il faut dans cette Europe, presque reconstituée par l'abstention de la Russie, un contrepoids aux deux empires confédérés. Il faut au czar, ne disons pas des alliés, mais des amis qui empêchent, en certaines circonstances, l'Allemagne de se jeter sur lui de tout son poids, comme lui, czar, empêcherait au besoin l'Allemagne d'écraser ses amis.

« Or, ce point d'appui, ce contrepoids, cet ami, c'est la France. Voilà pourquoi Katkoff était un partisan de l'entente française. Voilà pourquoi la France perd en lui un ami, c'est-à-dire un homme qui était devenu son ami en vertu de ce principe : les ennemis de nos ennemis sont nos amis.

L'autopsie du corps de M. Katkoff a été faite avant-hier par le docteur Kleib, professeur d'anatomie pathologique, en présence du docteur Potain, de Paris, et du docteur Meuding, professeur de médecine légale, des médecins de la famille, des représentants de l'autorité et de plusieurs témoins.

L'autopsie a révélé que la mort était le résultat d'un cancer de l'estomac, avec géné-

La femme escalada l'escalier et vint doucement frapper à la porte, bien doucement, car enfin, ça pouvait être indiscret.

On ne répondit pas. Elle appela, de sa voix la plus engageante :

— Monsieur... monsieur... n'auriez-vous besoin de rien ?

Le silence le plus profond régnait à l'intérieur.

Alors, prise de peur tout à fait en se souvenant de l'oncle Pierre, la brave femme ouvrit la porte toute grande et jeta un cri.

L'étranger n'avait pas l'attitude abandonnée du sommeil, mais l'aspect foudroyé de la mort.

Elle courut à lui, releva la tête tombée en criant toujours :

— Bourelong !... Bourelong !...

Les yeux étaient renversés, fixes; la bouche ouverte, tordue. Il en sortait quelques sons inarticulés.

— Bourelong !... dépêche... dépêche !

Il montait, le pauvre Bourelong, tout ému; ses jambes ne le portaient qu'à peine.

— Allons, allons, aide-moi !... sur le lit, tout de suite. Là... défais son habit... je vais chercher le curé, je ne veux pas laisser un chrétien s'en aller comme cela de ce monde.

— Et le médecin ?

— Envoie Jean à Aire, à cheval... et au galop. Mais je vais toujours chercher le curé.

(A suivre.)

ralisation dans d'autres organes, et avec lésion simultanée du cœur.

Les funérailles de M. Katkoff auront lieu samedi prochain au couvent Saint-Alexis, à Moscou.

Les héritiers de M. Katkoff continueront la publication de la *Gazette de Moscou* avec le même personnel et les mêmes collaborateurs pour la rédaction.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 août.

La physionomie générale du marché reste à peu près la même : 3 0/0, 81.30; 4 1/2 0/0, 108.12.

L'action du Crédit foncier s'échange à 1.340. Les obligations des diverses séries ont un bon mouvement que justifie l'excellence du titre, notamment celles de 1879 qui n'ont pas encore atteint le pair. Les Bons de la Presse sont demandés à 19 et 20.

La Société Générale se maintient fermement à 455. Les bilans font prévoir une hausse prochaine. La Banque d'Escompte se négocie à 458. A la reprise des affaires ce titre reprendra son mouvement en avant pour atteindre rapidement le cours de 500.

On signale de bons achats en actions du Patriote à 75 et 80 francs. Maintenant que cette compagnie d'assurances a payé tous ses frais de première installation, les bénéfices s'accumulent et font prévoir très prochainement la distribution d'un dividende.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont l'objet de demandes nombreuses en raison du prix d'achat peu élevé.

L'action de Panama est très ferme à 362. Les obligations sont très demandées surtout celles des emprunts 6 0/0 remboursables à 1.000 francs. Le public est au courant des manœuvres de la spéculation à la baisse et sait qu'elles ne sauraient porter atteinte à la valeur réelle du titre.

Le marché de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très bien tenues.

## Nouvelles militaires.

### LA MOBILISATION

Les préparatifs de mobilisation sont poursuivis avec une grande activité au ministère de la guerre.

Les stations tête d'étapes, les quais d'embarquement et les haltes-repos sont déjà désignés, les raccordements des lignes ferrées et les voies de réserve sont arrêtés.

Une entente a lieu entre les ministres de la guerre, des travaux publics et de l'agriculture, au sujet du transport du matériel et des approvisionnements des compagnies de chasseurs forestiers, télégraphistes et agents des postes.

Les fours mobiles de campagne fonctionneront nuit et jour; des parcs à bestiaux seront installés comme en temps de guerre; enfin, les sociétés vélocipédiques et colombophiles seront admises à prêter leur concours à cette grande expérience.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### M. Coquebert de Neuville

#### RÉHABILITATION ADMINISTRATIVE

Une dépêche de Paris nous informe que, par décision ministérielle en date d'hier 3 août, l'arrêté préfectoral qui suspendait M. Coquebert de Neuville de ses fonctions de maire de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été annulé.

Nos félicitations à M. de Neuville: voilà une réhabilitation administrative qui sera bien accueillie par tous ceux que n'aveuglent pas les passions politiques.

#### ENCORE L'AFFAIRE PERREAU-HUBERT

A Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Echo Saumurois*.

Monsieur, Nous faisons appel à votre loyauté pour l'insertion dans votre journal de la présente lettre en réponse à celle de M. Hubert, parue dans votre numéro du 4 août.

« Saumur, le 4 août 1887.

« Monsieur Hubert, Nous avons eu l'honneur de vous dire et nous avons celui de vous répéter qu'à notre avis vous avez changé complètement les rôles, et voici sommairement ce que vous nous forcez à répondre à la lettre que vous avez cru devoir envoyer aux journaux de la localité :

« 1<sup>o</sup> Nous vous avons affirmé, sur l'honneur, que nous connaissions l'auteur indirect de l'arti-

cher Krémelonnec, en touchant à Boulogne: voir, sans être vu, cette célèbre Val-Régis, cette Val-Régis la Grande... dont les paperaseries ont émaillé ma carrière de tant de procédures et d'ennuis... Eh bien !... je me sens un peu malade et ne puis pas écrire longuement... En deux mots, j'ai vu M<sup>lle</sup> de Val-Régis !... O mon cher ami !... si j'étais poète !... Une idée bizarre m'est venue... une idée qui concilierait tout... Pour cela, je reste à Racquinghem... Envoyez-moi Edmond... je l'attendrai... Il doit être arrivé des colonies... Qu'il vienne... »

Ici l'inconnu s'arrêta, la plume avait fléchi entre ses doigts, qui lui semblaient de plomb.

La tête lui faisait mal. Il la pencha pour se relire, et lentement la releva: les lettres lui parurent doubles et rougeâtres. Il regarda autour de lui, et s'étonna de voir tout rouges les grands rideaux baissés qu'il avait cru blancs.

— C'est le soleil ! bégnya-t-il.

Par un mouvement machinal, il desserra sa cravate, mettant à l'air un cou robuste et court et le haut d'une poitrine hâlée.

Il essaya de nouveau d'écrire; mais la plume tremblait de plus en plus dans sa main. Sa respiration était brève, ses yeux troubles.

« Enfin, je veux mettre un terme au différend... lamentable... qui, depuis plus d'un siècle, divise les deux branches de la famille...

Il faut que la branche aînée... renonce au titre... aux armes... il faut que la branche cadette cesse... de lui disputer... l'héritage... du marquis de La Tour-Oviso... notre grand-oncle... resté sous sequestre depuis tant d'années !... je veux qu'Edmond vienne... vienne vite... et que tout procès... soit anéanti... par... par son mariage avec M<sup>lle</sup>... de Val-Régis... je veux... »

Mais la plume s'incrusta pour ainsi dire dans le papier, frappée brusquement par la tête de l'infortuné, qui s'abattit sur elle comme une masse.

Le verre qui servait d'encrier roula sur la table, en projetant son contenu sur la lettre inachevée, et tomba sur le plancher avec un bruit sourd.

A travers le plafond mince, cette chute eut un écho dans le bas.

— Le monsieur casse ton mobilier ! dit Bourelong à sa femme.

Celle-ci dressa l'oreille.

— Il a l'air malade, le monsieur... Faudrait voir ce qu'il jette par terre comme tels.

Elle était déjà debout, inquiète plus que son mari, mais d'une autre manière.

— J'ai vu mon oncle Pierre le jour de son attaque, dit-elle en baissant la voix, il était rouge aussi... la langue épaisse... j'ai peur qu'il n'arrive quelque chose.

— Monte, ordonna Bourelong.

de qui vous a blessé et avons ajouté que M. Perreau n'était pour rien dans la rédaction de cet article. Notre parole d'honneur aurait dû vous suffire et vous auriez dû, croyons-nous, faire le peu que nous vous demandions au début de cette affaire, c'est-à-dire reconnaître simplement que vous aviez fait une erreur. Nous persistons à croire que nous n'étions pas exigeants : certains de nos amis trouvent même que nous ne l'étions pas assez.

2° Il est inexact de dire que M. Perreau était votre subalterne. En nous plaçant à votre point de vue, nous pensons, au contraire, que le jour de la retraite aux flambeaux, M. Perreau n'était plus secrétaire de la mairie, mais bien secrétaire général de la commission d'organisation et comme tel chargé de faire exécuter les ordres de ladite commission ; que, par contre, vous, M. Hubert, n'étiez plus, ce même jour, conseiller municipal, mais bien capitaine des pompiers et comme tel obligé d'obéir aux ordres de la commission. En tous cas, s'il est vrai, comme vous le prétendez, que vous étiez et êtes le supérieur de M. Perreau, vous ne deviez pas l'injurier publiquement dans un journal : un supérieur n'a jamais eu dans notre pays démocratique le droit d'injures contre un inférieur.

3° S'il est vrai que M. Perreau est aussi infirme et perclus de douleurs que vous le prétendez, c'est une raison de plus pour ne pas l'injurier : on n'injurie pas un homme placé dans un état d'infirmité physique tel qu'il est incapable de se défendre.

4° Notre qualité de conseillers municipaux n'a rien à faire dans tout cela. Vous semblez, en effet, oublier qu'en France tous les citoyens sont égaux et qu'un secrétaire de mairie (ne l'est pas qui veut) a le droit et le devoir de défendre son honneur contre un conseiller municipal, voire même un conseiller général, un député, un sénateur ou un ministre. Au surplus, un secrétaire de mairie n'est pas, comme vous paraissez le croire, le secrétaire des conseillers municipaux pris individuellement, mais bien le secrétaire d'un corps constitué qui s'appelle le Conseil municipal, ce qui est bien différent.

Nous n'insistons pas, mais nous regrettons que vous nous ayez mis personnellement en cause et placés dans la nécessité de réitérer ici les arguments que nous vous avons déjà exposés dans les deux entrevues que nous avons eu l'honneur d'avoir avec vous.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

PIERON. G. DOUSSAIN.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Courses de chevaux et Carrousel à Saumur, les 7, 8 et 9 août 1887

A cette occasion, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au 10 août inclus les coupons retour des billets aller et retour qui auront été délivrés pour Saumur les 6, 7, 8 et 9 dudit mois, aux conditions de son tarif spécial A n° 9.

#### COURSES VELOCIPÉDIQUES

Les courses de vélocipèdes organisées par le Vélo-Club de Saumur auront lieu le dimanche 4 septembre.

On se demande avec raison, lisons-nous dans la France militaire, pourquoi les noms des sous-officiers reconnus admissibles à l'École de Saumur ne sont pas publiés au Journal officiel de la République.

En agissant pour tous les candidats élèves officiers comme pour ceux de l'infanterie, on donnerait satisfaction à de légitimes desiderata.

#### Le Trio Napolitain

Nous sommes heureux d'annoncer à nos amateurs de bonne musique que le TRIO MASSINI, célèbre par ses tournées artistiques et son long séjour à Paris, où ces trois virtuoses se sont fait entendre dans plusieurs salons où ils ont fait les délices de la société parisienne, donnera une audition musicale au Café de la Paix, demain vendredi 5 août.

Le trio se compose de M. MASSINI, violoniste imitateur et médaillé de plusieurs ordres étrangers, de M<sup>me</sup> MASSINI, premier prix du Conservatoire de Madrid, d'une guitariste hors ligne, interprétant toutes les œuvres classiques avec une maestria vraiment surprenante, et de M. G. DE LAUNAY, élève du Conservatoire, qui a eu déjà, par son talent, s'attirer les applaudissements de l'élite musicale de Saumur.

Ajoutons que le programme est des mieux choisis.

Nous ne pouvons terminer sans engager nos dilettantes à assister à cette soirée, qui, nous l'espérons, ne manquera pas d'auditeurs et surtout d'admirateurs.

UN AMATEUR DE BONNE MUSIQUE.

#### M. CHEVALIER

Un de nos confrères avait annoncé que M. Chevalier devait, par suite d'une grave maladie, donner prochainement sa triple démission de député, de conseiller général et de maire de Chalonnes.

Nous considérons cette nouvelle comme absolument dénuée de fondement, dit le Petit Courrier.

Nous sommes même en mesure d'affirmer que l'état de santé de M. Chevalier s'est sérieusement amélioré depuis son retour à Chalonnes, et nous ne désespérons nullement de voir notre sympathique représentant venir occuper, dans quelques semaines, son siège de conseiller général.

#### UN BEAU MARIAGE A LOUDUN

Nombreuse assistance lundi à la mairie et à l'église Saint-Pierre de Loudun.

On célébrait le mariage de M. Georges Gilles de la Tourette, docteur-médecin de la Faculté de Paris, chef de clinique du docteur Charcot, avec M<sup>lle</sup> Marie Detrois, une des plus gracieuses héritières de la région.

M. Georges de la Tourette s'est fait connaître, en dehors de ses différents ouvrages sur des questions médicales, par une étude très remarquable sur Théophraste Renaudot (né comme on sait à Loudun), créateur du premier journal français. Tout dernièrement encore, il publiait, sur l'hypnotisme considéré au point de vue médico-légal, un livre qui a conquis les suffrages des médecins, des jurisconsultes et des lettrés.

M. Brouardel et Damaschino, de la Faculté de Paris, avaient bien voulu servir de témoins à leur jeune confrère.

Les témoins de M<sup>lle</sup> Detrois étaient MM. Cestvet, de Chinon, et Godefroy, juge de paix de Neuillé-Pont-Pierre.

#### LE PRIX DU PAIN A NANTES

La chambre syndicale des boulangers a décidé qu'à partir du 4<sup>o</sup> août, le prix du pain de 6 kilogrammes, qui était de 2 francs, serait abaissé de 40 centimes, et porté, par suite, à 4 fr. 90 c.

#### Hippodrome de Varrains-Chacé

### COURSES DE SAUMUR

7 et 9 août 1887

Dimanche 7 août, premier jour de courses

#### 1<sup>o</sup> PRIX DU GOUVERNEMENT

1,000 fr., donnés par le Gouvernement, pour chevaux de trois ans et au-dessus, n'ayant pas gagné un prix de 4,000 fr. — Entrée : 50 fr., moitié des entrées au second. — Poids : 3 ans, 55 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans et au-dessus, 63 kil. 1/2. — Les chevaux ayant gagné un prix de 2,000 francs porteront 4 kil. de surcharge ; un prix de 3,000 fr., 6 kil. — Distance : 2,400 mètres environ.

#### 2<sup>o</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER (COURSE DE HAIES HANDICAP)

1,000 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée : 400 fr., forfait 25 fr. — La moitié des entrées au second. — Tout gagnant, après la publication des poids, portera 3 kil. de surcharge, 3 kil. de décharge pour les gentlemen. — Poids minimum : 60 kil. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

#### 3<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1<sup>o</sup> SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service, trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. — Tous chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 4<sup>o</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. —

Distance : 3,000 mètres et 40 obstacles environ. — Parcours spécial.

#### 4<sup>o</sup> POULE DE HACKS — COURSE DE HAIES (GENTLEMEN)

500 fr., ajoutés à une poule de 400 fr., forfait 25 fr., pour tous chevaux servant *bonâ fide* depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1887 de chevaux de chasse, d'armes ou de promenade, n'ayant pas couru depuis cette époque dans des courses autres que celles réservées aux hacks. — Le second recevra 200 fr. sur les entrées, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids : demi-sang, 68 kil. ; pur sang, 75 kil. — Les chevaux ayant gagné en 1886 une poule de hacks prendront 3 kil. ; plusieurs, 5 kil. — Distance : 2,500 mètres et 6 haies environ.

#### 5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2<sup>o</sup> SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 77 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 2<sup>o</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres et 40 obstacles environ.

#### 6<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASES DE FRANCE (STEEPLE-CHASE 4<sup>o</sup> SÉRIE)

2,600 fr., offerts par la Société des Steeple-Chases de France, pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné jusqu'au moment de la course une somme de 45,000 fr. en un ou plusieurs prix, ni deux prix de 4<sup>o</sup> série, ni un prix d'une série supérieure. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. Au second, 600 fr. sur le prix, le troisième retire son entrée. — Poids : 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 69 kil. ; 6 ans et au-dessus, 74 kil. 1/2. Tout cheval ayant gagné un prix de 4<sup>o</sup> série portera une surcharge de 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

Lundi 8 août

### GRAND CARROUSEL

Donné par l'École de cavalerie

#### Mardi 9 août, deuxième jour de Courses

#### 1<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3<sup>o</sup> SÉRIE)

3,000 fr., offerts par la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 40,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ni à Chantilly. — Entrée : 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance : 2,000 mètres environ.

Poids : 3 ans, 54 kil. ; 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 64 kil. ; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

#### 2<sup>o</sup> PRIX DE SAUMUR (HANDICAP)

3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 fr. par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant d'un prix de 2,000 fr. après la publication des poids portera 2 kil. de surcharge. — Distance : 2,200 mètres environ.

#### 3<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (1<sup>o</sup> SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant soit des chevaux d'armes, soit des chevaux appartenant à des officiers en activité de service trois mois au moins avant l'époque de l'engagement, n'ayant jamais gagné une course publique à obstacles autre que les steeple-chases militaires. — Poids commun : 75 kil. Les chevaux de pur sang porteront 5 kil. de surcharge. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 4<sup>o</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ. — Parcours spécial.

#### 4<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (2<sup>o</sup> SÉRIE)

Un Objet d'art, pour officiers en activité de service, montant des chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids com-

mun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 77 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase de 2<sup>o</sup> série portera 3 kil. de surcharge ; de deux de ces courses, 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

#### 5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE (3<sup>o</sup> SÉRIE)

Un objet d'art, pour MM. les sous-officiers en activité de service, montant leurs propres chevaux d'armes inscrits sur les contrôles et livrés par les remontes de l'Etat. — Poids commun : cavalerie de réserve, 77 kil. ; cavalerie de ligne et artillerie, 75 kil. ; cavalerie légère et autres armes, 72 kil. — Les chevaux de pur sang de cette catégorie, à quelque arme qu'ils appartiennent, porteront 77 kil. — Tout gagnant d'un steeple-chase militaire de 3<sup>o</sup> série portera 3 kil. de surcharge. Le gagnant de deux steeple-chases portera 5 kil. — Distance : 3,000 mètres environ.

#### 6<sup>o</sup> PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (STEEPLE-CHASE HANDICAP)

2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux nés et élevés en France. — Entrée : 150 fr., forfait 25 fr. La moitié des entrées au second après que le troisième aura retiré la sienne. — Tout gagnant après la publication des poids portera 3 kil. de surcharge. — Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. Le poids minimum ne pourra être inférieur à 60 kil. — Distance : 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

#### 7<sup>o</sup> PRIX DE CONSOLATION (STEEPLE-CHASE)

1,000 fr. pour chevaux de 4 ans et au-dessus. Le gagnant a réclamer pour 3,000 fr. Tout gagnant d'un prix pendant la réunion est exclu. — Entrée : 50 fr. au second. — Poids : 4 ans, 62 kil. ; 5 ans, 67 kil. ; 6 ans et au-dessus, 69 kil. — Distance : 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

Mercredi 10 août, TIR AUX PIGEONS.

### Théâtre de Saumur

Direction de M. E. GOURDON, du théâtre de l'Opéra-Comique.

Deux Représentations à l'occasion des Fêtes hippiques

Avec le concours de M<sup>me</sup> DINAH DUQUESNES, MM. GOURDON, TROY, MANGUIÈRE et BALANQUÉ, artistes de l'Opéra-Comique de Paris.

DIMANCHE 7 août 1887,

### PHILÉMON ET BAUCIS

Opéra-comique en 2 actes, musique de GOUNOD.

#### UN INTERMÈDE

### Une Traversée de la Manche

Pièce en 1 acte, mêlée de chant.

LUNDI 8 août 1887,

### GALATHEE

Opéra-comique en 2 actes, musique de V. MASSÉ.

#### UN INTERMÈDE

### LE MAÎTRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, musique de PARR.

**PALAIS-ROYAL** Bijouterie, fantaisie, choix splendide.  
**PALAIS-ROYAL** Maroquinerie fine et ordinaire.  
**PALAIS-ROYAL** Bois sculpté, articles suisses.  
**PALAIS-ROYAL** Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.  
**PALAIS-ROYAL** Peignes riches et ordinaires.  
**PALAIS-ROYAL** Articles de fumeurs, cuir et métal.  
**PALAIS-ROYAL** Lunettes et pinces-nez, étuis.  
**PALAIS-ROYAL** Eventails et écrans.  
**PALAIS-ROYAL** Timbres caoutchouc.

### MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

**PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.**

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Direction générale de l'Enregistrement,  
des Domaines et du Timbre.

**VENTE**  
DE  
**CHEVAUX RÉFORMÉS**  
Provenant de l'École de Cavalerie.

Le SAMEDI 13 AOUT 1887, à une heure de l'après-midi, sur la place du Chardonnet, à Saumur, il sera procédé, en présence de M. le Sous-Intendant militaire de Saumur, à la vente, aux enchères publiques, de 52 Chevaux réformés provenant de l'École de cavalerie.

Prix payable comptant, plus 5/0 pour les frais.  
Le Receveur des Domaines,  
(534) L. PALUSTRE.

**A VENDRE**  
UNE  
**JOLIE PROPRIÉTÉ**  
Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat.

Comprenant :  
1° Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour ;  
Grande pelouse, canal d'eau vives, pièce d'eau ;  
Belle avenue de tilleuls ;  
2° 4 hectares 30 centiares de prés et terres.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué.

**A LOUER**  
Pour le 1<sup>er</sup> octobre,  
**MAISON ET JARDIN**  
REMISE ET ECURIE  
Rue de Bordeaux, 39.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, 45. (522)

**A LOUER**  
En totalité ou par parties  
**ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS**  
Située rue de la Tonnelle.  
S'adresser à M<sup>me</sup> veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

Étude de M<sup>e</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE AUX ENCHÈRES**  
Par suite de saisie-exécution.

Le SAMEDI 6 AOUT 1887, à midi, à Saumur, place de la Bilaugne, il sera vendu une charrette anglaise presque neuve.  
Au comptant, plus 5 0/0.

**A VENDRE**  
Bouffarde, jument bai brune, pur sang, 4 ans.

S'adresser, pour renseignements, à M. RAIMBAULT, rue de la Fidélité.

IMPRIMERIE PAUL GODET  
**A VENDRE**  
**ROGNURES**  
Pour emballages,  
Blanches ou de couleur.

**VINS EN GROS**  
DESGUIRAUD ET BOURASSEAU  
A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE..... 65 fr.  
VIN BLANC supérieur... 65 fr.  
id. ordinaire... 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**  
Les Magasins de Chemiserie de M. DORÉ sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

ON DEMANDE un petit garçon de 14 à 15 ans, pour faire les courses.  
S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

**Robes et Manteaux**

M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> CHAUSSARD  
Ancienne Coupeuse du Magasin du Printemps,  
22, rue du Marché-Noir  
À l'angle de la rue Dacier,  
SAUMUR

M<sup>me</sup> CHAUSSARD a l'honneur d'informer les Dames qu'elle vient de créer une nouvelle Coupe de Corsage et de Jersey fort jolie et allant très bien.

Vu la nombreuse clientèle, M<sup>me</sup> CHAUSSARD peut faire dès maintenant des Costumes sur mesure depuis 35 fr. Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur visite, trouveront chez elle la Haute Nouveauté en Tissus pour Robes et Manteaux, la belle Lingerie pour Dames, le Corset, le Jupon-Tournure, le Caoutchouc et le Costume d'Amazone.

**PLUS D'ESSAYAGE !**

Il suffit d'envoyer un Corsage allant bien, avec la longueur de Jupon, devant et derrière.

**EXÉCUTION SANS RETARD.**

Secondée par une première ouvrière de Paris et un excellent personnel, M<sup>me</sup> CHAUSSARD peut exécuter toute commande dans les vingt-quatre heures, commande de deuil en dix heures.

On demande de suite de bonnes ouvrières pour Robes. (517)

**LA FEMME ET LA FAMILLE**

Journal des jeunes personnes  
Sous la direction de M<sup>lle</sup> Julie GOURAUD  
On s'abonne, à Saumur,  
au bureau de l'Echo Saumurois.

ABONNEMENTS :  
Edition mensuelle, sans annexes ni gravures..... 6 fr.  
La même, avec annexes, gravures, modes, patrons, dessins, broderies, tapisseries..... 12 fr.  
Envoyer un mandat-poste au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE**

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin  
**29, rue d'Orléans**

**AUX ÉLÉGANTS**

CHEMISERIE MODÈLE  
P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

**Tissage mécanique et à la main**  
**TOILES EN TOUS GENRES**

FABRIQUE DE SACS, BACHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

**LOCATION DE BACHES**  
**RÉPARATIONS**

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

**HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES**

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8,  
Maison N. DOGUEREAU

**LESSIVE-IRIS** LE PAQUET  
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer  
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.  
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.  
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**SANS PALAIS** **DENTS** **NI CROCHETS**  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
**68, QUAI DE LIMOGES**  
SAUMUR  
Extraction, Aurification - Prix modéré.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 AOUT 1887.**

Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.			Valeurs au comptant			Clôture précé.			Dernier cours.																																																																																																																													
3 %	81 30	81 27	81 30	81 27	81 27	Est	782 50	785	Obligations						Gaz parisien	516	516 50	Est	1210	1235	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	529	530	Est	381	388	Est	381	388	Midi	1135	1137 50	Midi	1135	1137 50	Midi	393 50	393 25	Midi	393 50	393 25	Nord	1512 50	1511 25	Nord	1512 50	1511 25	Nord	404 50	404 50	Nord	404 50	404 50	Orléans	1305	1302 50	Orléans	1305	1302 50	Orléans	393 25	393 50	Orléans	393 25	393 50	Ouest	880	880	Ouest	880	880	Ouest	390	391	Ouest	390	391	Compagnie parisienne du Gaz	1320	1320	Compagnie parisienne du Gaz	1320	1320	Paris-Lyon-Méditerranée	393	392 75	Paris-Lyon-Méditerranée	393	392 75	Canal de Suez	1973 75	1977 50	Canal de Suez	1973 75	1977 50	Paris-Bourbonnais	390	390	Paris-Bourbonnais	390	390	C. gén. Transatlantique	508 75	518 75	C. gén. Transatlantique	508 75	518 75	Canal de Suez	390	390	Canal de Suez	390	390	Russe 5 0/0 1870	101 45	101 50	Russe 5 0/0 1870	101 45	101 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527	528	Bons de liquid. Ville de Paris	527	528	Obligations communales 1870	485	484	Obligations communales 1870	485	484	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480	Obligat. foncières 1879 3 %	480	480	Obligat. foncières 1 83 3 %	378	378	Obligat. foncières 1 83 3 %	378	378	Panama 6 0/0	444	445	Panama 6 0/0	444	445

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

LIGNE DE L'ÉTAT										LIGNE D'ORLÉANS																		
SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS					SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.					ANGERS — SAUMUR — TOURS													
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir									
Saumur(ori.)	2 03	6 59	»	»	1 38	4 10	8 34	Saumur(ori.)	»	4 16	»	8 34	Saumur(ori.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30	
Saumur(état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur(état)	8 31	4 13	»	8 30	Vivy	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	La Méritière	2 52	7 10	9 10	12 08	3 43	6 13	9 56	
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	»	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»	
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 39	8 49	Montreuil(a)	9 19	4 55	»	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	St-Clément	»	7 26	»	12 24	3 59	6 29	»	
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 11	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 2	»	9 20	Noyant-Méon	8 59	12 59	»	3 43	6 38	11 47	St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»	
Montreuil(a)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 66	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	9 31	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	Saumur(a)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19	
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	5 44	9 42	— (dép.)	»	»	»	»	»	»	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24	
Thouars	2 53	8	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	9 51	Chât.-d-Loir	10 24	12 09	1 52	6 34	12 39	4 49	Varennes	»	8 05	9 48	1 01	4 45	7 06	»	
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52	— (dép.)	»	»	»	»	Noyant-Méon	11 27	12 55	3 00	7 38	1 19	5 53	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 30	11 00	
Poitiers	»	16 33	»	»	5	»	12 12	— (dép.)	»	»	»	»	Vernantes	11 49	»	3 38	8	»	6 13	Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 00	
								Nantilly	7 34	10 14	»	2 51	»	Blou	12	»	3 40	8 11	»	6 24	Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41
								Saumur(état)	7 46	10 22	»	3 02	»	Vivy	12 10	»	3 59	8 20	»	6 31								
								Saumur(ori.)	7 47	»	1 29	3 01	10 59	Saumur(ori.)	12 22	1 33	4 10	8 30	1 57	6 42								

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godeit  
Hôtel-de-Ville de Saumur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.